

Le messager

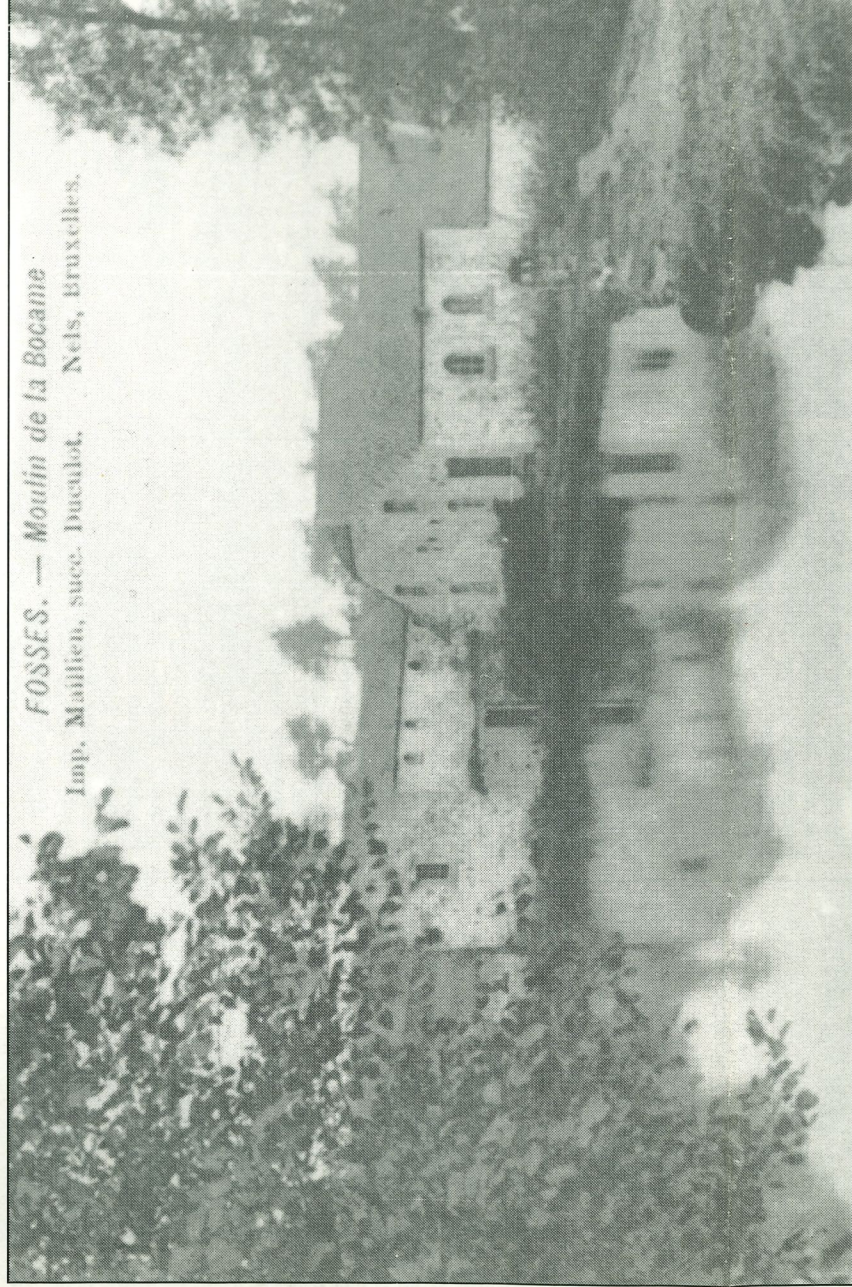
Hebdomadaire d'informations de la région de FOSSES-LA-VILLE

Réalisation : Imprimerie Romain
Rue des Remparts, Fosses-la-Ville
Tél. (071) 71.10.83
C.C.P. : 000-0021185-39

Edit. resp. : H. et M. Romain
Abonnement : 1 an : 1.100 F
6 mois : 580 F

Le Messager succède à l'hebdomadaire *Le Messager de Fosses*, créé en 1879.

Le numéro : 25 F
123^e année - N° 4
Vendredi 26 janvier 2001



FOSSES. — Moulin de la Bocame.
Imp. Maillien, succ. Duculot. Nels, Bruxelles.

Le moulin de la Bocame
La Biesme qui sort du Grand-Etang, poursuit sa course vers le Petit-Etang (que l'on vit ici au premier plan), puis alimentait le Moulin de la Bocame ; ce moulin avait une roue à pales de 5 à 6 mètres de diamètre.

Anciennement, dans les bocames, on assurait le martèlement du minerai de fer, ou crayats, qui n'avaient pas été fondus dans les fourneaux. Il y eut en effet à Fosses, des forges (le lieu-dit à Haut-Vent en témoignage). Plus tard, ce fut un moulin à farine.

Avant 1844, ce moulin appartenait à Hippolite Jacquet dont la fille épousa le régent Auguste Laloup. Il devint ensuite propriété de Valentine Nopere, de Bruxelles et en 1951, par succession, à Marguerite et Louise de Burbure, de Warembek et en 1952, Léon Schus, de Bruxelles, en devint seul propriétaire.

Entretiens, les vestiges du moulin ont été démolis par Fernand Defleur, de Bambois, qui employa les pierres pour la construction de sa maison. En 1954, le moulin fut vendu à Ernest Somville-Schmidt, qui transforma l'endroit et en fit une maison de campagne.

Signalons que le moulin à farine servit encore officiellement, puis clandestinement pendant la guerre 40-45. En 1941, il était exploité par la famille Van Ryssel, locataire de l'endroit, tout d'abord à l'eau, puis à l'électricité.

Hypocrisie et incohérence

Les ministres sont des gens intelligents, puisqu'ils ont été choisis parmi 10 millions de Belges. Je ne suis pas ministre, donc je ne suis pas intelligent.

Ce syllogisme du 4^e mode (il y en a 12) ne m'empêche pas de dormir, ni de m'attribuer une « certaine intelligence » qui me fait dire qu'un ministre qui veut trop démontrer peut passer à côté de la logique et de la cohérence.

Exemple : l'usage du cannabis ne sera plus punissable. Du moins pour le fumeur « normal » : plus de 18 ans, ne causant pas de nuisances sociales et non dépendant (sinon la consommation est dite « problématique »). Mais le commerce de cannabis reste punissable. Alors, comment le consommateur « légal » va-t-il s'approvisionner si ce n'est chez les dealers ? Donc, le commerce est inévitable.

Réponse (intelligente) de la ministre : par une production personnelle. On va donc voir jardins et bacs à fleurs s'orner de plantes de cannabis, comme autrefois on plantait son tabac. Mais halte ! On ne peut détenir qu'une quantité « minime » (non précisée d'ailleurs). Donc, l'amateur qui récoltera les feuilles de 10 plants sera punissable. On tourne en rond...

Motivation de cette loi admirable et dont s'auto-félicitaient nos ministres : mettre fin à l'hypocrisie, car la consommation secrète (disons discrète) de cannabis est devenue un fait de société et « bannir les drogues s'avère impossible », dit Mme Alvoet, ministre de la Santé.

cile de dépénaliser l'euthanasie (coulant ainsi bon nombre de médecins qu'il serait difficile de poursuivre en justice) plutôt que de subsidier suffisamment les soins palliatifs et la recherche. Mais autoriser (sous condition, bien sûr) l'acte de donner la mort...

Un commentateur Ecolo disait déjà : « On verra à ce que les circulaires d'applications précisent bien la portée de la notion de consommateurs problématiques, pour éviter tout risque d'arbitraire de la part du pouvoir judiciaire ! »

Sous prétexte de liberté (« Liberté, que de crimes on commet en ton

Donc, on organise une consommation rationnelle et contrôlée.

Rationnelle = guidée par la raison. Si un fumeur de tabac ne peut pas contrôler sa consommation, tout en sachant qu'il hypothèque sa santé, comment fera un « drogué » ? La banalisation ne peut qu'augmenter la consommation. Et c'est une ministre de la Santé qui, d'une part, lutte contre le tabac, qui favorise l'extension de l'usage du cannabis ! Bien sûr, pour éviter toute dérive, on lancera (à coups de millions) des campagnes très ciblées sur les jeunes. Je sais bien que l'attrait de l'interdit en pousse plus d'un à tenter l'expérience. Comme pour le tabac, on commence par une légère, avec filtre, pour passer rapidement à une Saint-Michel rouge, comme on disait autrefois. Et de l'herbe à la seringue, beaucoup de jeunes Fossois, on le sait, ont vite franchi le pas, hélas !

Contrôlée ? Par qui ? Comment ? Les policiers que l'on surcharge de tâches administratives sont, de leur propre aveu, de moins en moins sur le terrain (alors que les ministres se gargarisent de « police de proximité » ; on n'a jamais été aussi loin des gens, m'a dit un policier déjà fusionné avec la Gendarmerie). Contrôlée comment ? En tirant un coup sur la cigarette de chaque fumeur rencontré, pour avoir l'occasion de le fouiller et voir s'il possède plus que « sa » consommation quotidienne normale ? Comment distinguer les bons et les mauvais fumeurs ?

Non, cette loi ne me paraît ni réalisable, ni applicable. Simplement, tout en le niant, on dépénalise. Comme pour les autres « affaires » : il est plus fa-

nom ! » s'écriait Mme Roland en montant sur l'échafaud), on passe d'une hypocrisie à une autre. Et de liberté en liberté, on tombe dans le laxisme qui est déjà le fleau moral de notre époque.

J.R.

P.-S. - C'est comme pour le communautaire : « On en parle désormais autrement », dit glorieusement G. Verhofstadt. Mais pas à pas, à coups de facilités réciproques, de calculs savants et de refinancements, on organise la fédération qu'on disait refuser et on prépare « l'Etat flamand » dont on ne cache plus qu'à peine. Ce n'est qu'une question de temps...

Peinture - Décoration

INTERIEUR - EXTERIEUR

Guy SERVOTTE

Rue de Falisolle 35
5070 VITRIVAL

Tél. et Fax : 071-71.14.84

DEVIS GRATUIT

Conditions spéciales BLANC DE JANVIER

Lingerie - Sous-vêtements - Lingerie maison - Literie

S O U L D E S

Playtex : — 200 F sur les soutien-gorge
— 200 F à l'achat de 2 slips
offre spéciale — 400 F sur les gaines
— 500 F sur les combinés

Le textile en confiance

Maison Bleue

Deschamps - Fosses - Tél. 071-71.10.61

Ristournes (Valois - Famille) - PROMOTIONS

Magasin agréé pour chèques « SUPREME AWARD »



FOSSÉS-LA-VILLE

La Saint-Valentin

La Royale Philharmonique et son école de Musique, en collaboration avec l'Echevinat de la Culture et le Centre communautaire invitent les Fossés au Concert de la Saint-Valentin, à la salle L'Orbey, le samedi 10 février, dès 19 h 30.

Entrée 120 F ou 100 F en prévente (cartes disponibles au Centre communautaire).

Au programme :
- Parade par les percussions de l'Ecole de Musique
- La Philharmonique de Fosses
- Quatuor de clarinettes de l'Académie d'Auveleais
- L'Harmonie L'Avenir, de Mettet
- Léopold Oogwit et son piano
- Bar, tombola, ambiance assurée ; avec la généreuse participation du Garage Goffart, de Le Roux.

Vie Féminine

Les responsables de Vie Féminine informent ses membres de quelques modifications de structure. A partir de cette année, votre revue Axelle est envoyée par la Fédération, de même qu'un bulletin de versement, de même abonnement de 6 mois ou un an. Les responsables vous remercient de réserver bon accueil à ce changement.

Les personnes qui auront adhéré à notre mouvement bénéficieront d'une ristourne lors d'activités organisées dans la section. Des informations parviendront en temps opportun.

Les responsables

GARDES

Pharmaciens de garde

Jeu 25 : Mahia, Ermeton
Vendredi 26 : Mainil
Samedi 27 : Liénard, Mettet
Dimanche 28 : Liénard, Mettet
Lundi 29 : Maquille, St-Gérard
Mardi 30 : Nysten, Bioul
Mercredi 31 : Trigaux, Mettet
Jeu 1er février : Boxus

Service médical :

Le service de garde sera assuré au cours de ce week-end par le docteur WILLEM, tél. 071-71.31.24.



11, rue des Forges
FOSSÉS-LA-VILLE

Parking privé
réservé à la clientèle

Coiffeure Nadine Malle

VOUS coiffe à votre goût

Coiffe aussi à domicile le lundi et le mardi
NOUVEAUTE : permanence ultra douce

Tél. 071-71.27.56

Carte de Fidélité

10 séances = cadeau gratuit
Traitement aux plantes

Autant savoir...

Déchets - Encombrants

Rappelons d'abord que la gestion du parc à conteneurs, aussi bien que la collecte trimestrielle des encombrants, est réalisée par le Bureau Economique de la Province et non directement par la Commune.

Il y a quelque temps, nous rappelions dans le Bulletin communal la signification de la catégorie « encombrants » des déchets ménagers. Nous vous livrons à nouveau ces explications car il semble que de nombreux Fossés se soient vus refuser l'accès aux conteneurs « Encombrants » pour des déchets qui ne l'étaient pas.

De façon très claire, un encombrant est ce qui encombre, donc en pratique, un objet qui, par son volume, ses dimensions, son poids (plus de 20 kg) ou sa nature, ne peut entrer dans un sac poubelle. Voici une liste de quelques objets typiquement considérés comme « encombrants » :

- **Ferrailles** (de dimensions incompatibles avec le sac poubelle).

N.B. : les ferrailles peuvent être portées à tout moment au conteneur « métaux »

- **Vieux meubles** : lit, sommier, matelas, commode, tapis, divan, fauteuil, table, chaise... N.B. : ces objets peuvent être portés à tout moment au parc à conteneurs, soit au conteneur « bois » (si composé de plus de 80 % de bois) ou au conteneur « encombrant » dans le cas contraire.

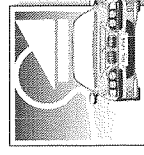
- **Electroménagers** : frigo, congélateur, four à micro-ondes, lessiveuse. N.B. : ces objets peuvent être portés à tout moment au parc à conteneurs, soit au conteneur « encombrants » (demander le cas échéant au préposé).

- **Vélos** : ces objets peuvent être portés à tout moment au parc à conteneurs, soit aux « encombrants » ; les motos peuvent être aussi déposées au parc mais pas à la collecte trimes-trielle (pour une question de poids).

Par contre, les objets suivants ne sont pas considérés comme encombrants et doivent être évacués comme suit :

Le check-up complet :

- Revenus
- Santé
- Habitation
- Biens
- Véhicules
- Assurances
- Responsabilités
- Loisirs
- Sports
- Personnel
- Placements
- Retraite



Jami sprl
buchet

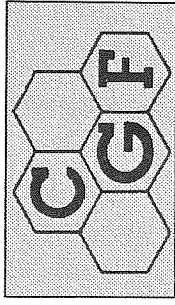
courtier d'assurances
indépendant

*A vos côtés
en toute assurance*



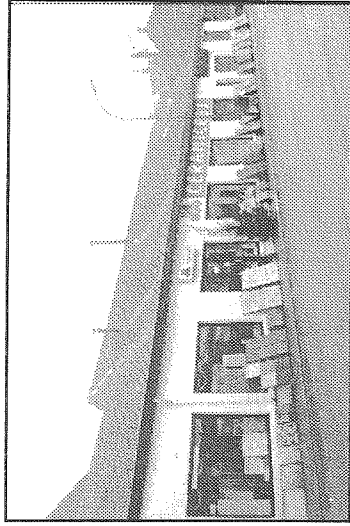
avenue Albert 1er, n°98 — Fossés-la-Ville
071/71 23 64

FOSSES-LA-VILLE



Villeroy & Boch - Carabati, Welkenmaedi, Stelolon, Ostara, Estio-Klinker, grès de Bavière, Sibba, terre cuite d'Auvergne, Imola, Steenbok, émaux de Briare, dalles Zoé-Matux, Ragno, Cédric... Matières et pierres naturelles toutes provenances. Possibilité de pose TVA 6% ou 21%.

Transport gratuit - Grand parking - Accueil personnalisé
Le choix, la qualité aux meilleurs prix - Import-Export
 Tous nos carrelages 1er choix sont accompagnés d'un certificat de garantie 1er choix



CERAMIGRES 2000

Notre spécialité : les carrelages de marque à la portée de tous
PROFITEZ DE NOS ACHATS MASSIFS EN USINE

Jusqu'au 28 février, nous vous offrons :

Grès émaillé
 30/30 40/40 à p. de
 le m² 295,-

Lots Villeroy-Boch
 à p. de :
 le m² 395,-

Grès Cérame
 30/30 le m² 395,-
 40/40 le m² 495,-

Pour salles de bains
 30/60 3 couleurs
 le m² 595,-
 20/85 25/85, à p. de
 le m² 345,-

Nombreux lots pour caves et garages

Rue Poète Folie Z - FLEURUS - Tél. 071-81.44.20
 Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h - Le samedi, de 9 à 12 h

Importation directe
 Vente aux particuliers
 sans intermédiaire
*Profitez gratuitement
 de notre
 service Décoration*

Conseil communal

Des désignations à la chaîne
 En ouvrant cette réunion du 22 janvier, le bourgmestre a demandé une minute de recueillement à la mémoire de Georges Colinet qui fut durant quinze ans secrétaire de la CAP de Vitruval et père de Marie-Hélène Boiteux, employée communale.

Ce fut une séance de désignations à la chaîne de relative importance dans les intercommunales, plus sérieuses pour le Conseil de police et surtout le CPAS. Le tout dans une belle unanimité.

Finances et patrimoine

D'abord les procès-verbaux de vérification de la caisse communale, de juillet à novembre, avec des fluctuations entre 60 et 70 millions selon les mois, puis première intervention de la première échevine des Finances, la demande d'un douzième provisoire sur le budget 2001 qui sera présenté le mois prochain.

Le budget du CPAS est présenté par le président J.-M. Denis. Si le nombre de dossiers minimex reste stable, celui des réfugiés est passé de 28 à 55, aggravant une situation déjà délicate. L'an dernier, à une intervention communale de 30 millions, on a ajouté 8.570.589 F de prélevement sur le fonds de réserve ; si on déduit les 3.878.879 F de boni budgétaire, on arrive à une somme nécessaire, pour le budget 2001 de 34.691.710 F. En y ajoutant les adaptations indispensables, une intervention communale de 36.443.922 F est demandée pour cette année (contre 35.200.428 F en 2000) (en soulignant qu'il n'y a plus de fonds de réserve. Déjà approuvé en commission de concertation en décembre, avec le bourgmestre et l'échevin des Finances, le budget 2001 du CPAS est approuvé. Dans sa conclusion, M. Denis précisait qu'il s'agit d'un simple budget de fonctionnement, ne préjugeant en rien des options du prochain Conseil à partir du 1er avril, mais auquel il lance un appel à être conscient des besoins réels des plus démunis de notre entité.

Au sujet du bail de location de la chasse sur 72 hectares des bois de Sart-Eustache, le Conseil admet de proroger et d'uniformiser les dates de fin de bail avec les communes de Meit et Gerpinnes sur lesquelles s'étendent ces bois : tous les baux se terminent le 31-1-2005.

Une autre convention organise les charges de l'Etat et de la Commune dans le bail de location des locaux éco-

la Gendarmerie, d'ici la fusion officielle le 1er janvier 2002. Le coefficient de répartition se fait sur base de 11 policiers et 8 gendarmes et l'échevin précise qu'on a poussé le souci jusqu'à mesurer le contenu de la cuve à mazout !

Pour l'extension du hall des pompiers, le Conseil admet, toujours unanimement, le lot 6 des travaux : chauffage, sanitaire, ventilation, pour une estimation de 800.000 F. Des crédits de 8 millions sont prévus au budget pour l'ensemble des travaux d'extension.

Les commissions

Diverses commissions fonctionnent au sein du Conseil (finances, travaux, culture...) mais la majorité avait prévu 5 membres, soit 3 UD, 1 PS, 1 PRL. Pas d'accord, dit M. Brachotte ; il faut prévoir une représentation proportionnelle : vous vous octroyez 3 membres pour 11 élus et un seul pour nous qui en avons la moitié (6), de même que le PRL qui n'en a que deux. La proportionnelle à 5 n'est pas possible, il faut passer à 7 membres par commission, avec 4-2-1. Le point est reporté au prochain Conseil.

Et des désignations !...

Les conseillers précisent d'abord leur apparemment avec les représentants de divers partis dans la représentation aux intercommunales : le PS et le PRL avec ceux de leur parti, bien sûr et pour l'UD : 7 se rallient au PSC, 1 au PRL et 3 aux groupes non politiques. Puis on désigne les délégués aux intercommunales :

- INATEL (télédistribution) : B. Spiereux, B. Meuter et A. Borbouse pour l'UD ; Paulette Daffe-Jacqmain pour le PS ; Fr. Rochet pour le PRL.
- IDEG (électricité, gaz) : les mêmes pour l'UD ; J.-M. Denis (PS) et Fr. Rochet (PRL).
- IDEFIN : les mêmes pour l'UD ; W. Piret (PS), Fr. Rochet (PRL).
- Bureau Economique de Namur : Ph. Mullier, B. Buchet, E. Drèze (UD) ; Nicole Lalière (PS), Ph. Moreau (PRL).
- SIAEEN (Aménagement et Equipement économique) : L. Titeux, B. Robaye, E. Drèze (UD) ; J.-M. Denis (PS) ; Ph. Moreau (PRL).
- INASEP (Services publics, travaux, eau, égouttage) : L. Titeux, Fr. Saroto, J. Lallemand (UD) ; W. Piret (PS) ; Ph. Moreau (PRL).
- AIEM (Eau de la Molinee) : B. Buchet, J. Lallemand, Ph. Mullier (UD) ; R. Brachotte (PS) ; Ph. Moreau (PRL).
- IGRATEC (travaux et service éco-

nomique région Charleroi) : L. Titeux, J. Lallemand, B. Buchet (UD) ; J.-L. Pacorus (PS) ; Ph. Moreau (PRL).

- AISBS (Intercommunale Santé Bas-se-Sambre) : L. Titeux, B. Robaye, B. Buchet (UD) ; J.-M. Denis (PS) ; Fr. Rochet (PRL).

- ATI (traitement immondices (Fleurus, qui vient nos avatoirs) : Ph. Mullier, E. Drèze, A. Borbouse (UD) ; J.-L. Pacorus (PS) ; Ph. Moreau (PRL).

A l'A.L.E. et autres.

Sont délégués aux assemblées de l'Agence Locale pour l'Emploi : Ph. Mullier (actuel président), Bérandère Bouffroulx, Jean-Luc Boulanger et Joëlle Scieur, pour l'U.D. ; Anne Martin et Ludger Drèze pour le PS ; Joseph Michaux pour le PRL.

Au comité de gestion au Hall des Sports de Sart-Saint-Laurent : B. Meuter, J.-L. Pacorus et Fr. Rochet.

A la commission paritaire des écoles communales (avec les trois syndicats) : L. Titeux, Ph. Mullier, Et. Drèze ; Paulette Jacqmain, Fr. Rochet + Mime Bertinchamps (employée d'administration).

Au Conseil de participation dans l'enseignement communal (autre les délégués de parents et enseignants) : L. Titeux (suppl. Française Sart-Piette, Ph. Mullier (B. Robaye), Et. Drèze (A. Borbouse) ; Paulette Jacqmain (W. Piret) et Nicole Moitard (J.-M. Denis) ; Françoise Rochet (Ph. Moreau).

En outre, pour achever les mandats jusqu'au renouvellement com-

plet en juin 2001, Laurence Titeux remplacera L. Lamy à l'INASEP et Françoise Piette remplacera son mari G. Sarto à l'AIEM.

Conseil de Police

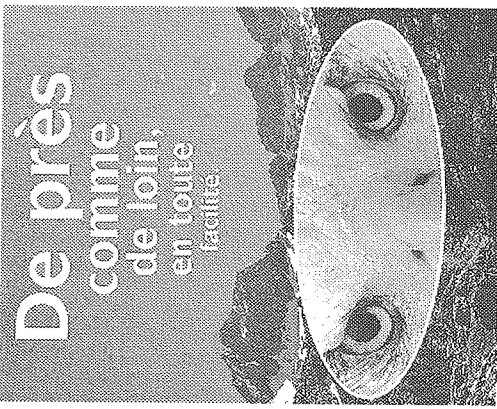
La Zone Interpolices de Fosses, Meit et Floreffe et Profondeville sera gérée par un Conseil de Police dont les représentants sont en nombre proportionnel à la population, soit 5 à Meit et Profondeville, 4 à Floreffe et Fosses. Chez nous, sont désignés à raison de 3 bulletins de vote par conseiller : Alex Borbouse (suppléant B. Buchet) et Bernard Meuter (suppléant M. Charles) pour l'UD ; René Brachotte (suppl. Nicole Moitard et P. Jacqmain), pour le PS ; Ph. Moreau (suppl. Fr. Rochet) pour le PRL.

(suite en page 4)



**ENTREPRISES
 DE TOITURE
 ET ZINGUERIE**

S.P.R.L.
GILSON FRÈRES
 Rue de Névremont, 79
 5070 FOSSES-LA-VILLE
 ☎ 071/71.25.40
 Fax. 071/71.15.83



**De près
 comme
 de loin,
 en toute
 facilité.**

VARILUX
la vision est facile

Espace Vision

Un point de vue différent

S.C. Alain Michel

Ouvert de 9 h à 12 h 30
 et de 13 h 30 à 18 h
 Fermé lundi matin et samedi après-midi
Réduction Ligue Familles : 10%

**3, rue des Egalots
 FOSSES-LA-VILLE
 Tél. : 071-71.26.33**

Quelques extraits parus dans Le Messager de Fosses en 1901

Sous le titre « Menus propos », le Messager de Fosses - à défaut de nouvelles fossaises pratiquement absentes - publie chaque semaine des informations générales d'une autre époque dont nous reproduisons les plus particulières.

- Aux chemins de fer. - Un nouveau délai d'un an est accordé aux ouvriers illettrés. Ils seront congédiés si, en-dehors le délai fixé, ils n'ont pas acquis une connaissance suffisante de la lecture et de l'écriture. D'autre part, les candidats-ouvriers qui, jusqu'à présent, n'ont pu être recrutés parce qu'ils étaient illettrés, seront biffés des listes de candidats.

- La pêche au fusil. - Si des pêcheurs se servent avec succès de leur fusil pour occire le poisson, certains s'en munissent, sous prétexte d'aller pêcher, pour tuer aux alentours du gibier à poils et à plumes. Pour couper court aux abus, des mesures seront bientôt prises.

- Tempête de neige en Russie. - Six trains ont été bloqués par une terrible tempête de neige dans le district d'Odessa. Les buffets des gares ont été pris d'assaut par les plus forts. Des femmes et des enfants criaient et pleuraient de faim. Un régiment de 3.000 fantassins d'Odessa vint débayer la neige. Deux trains purent alors partir. Trois cents voyageurs, parmi lesquels un comte, partirent à pied : 40 seulement arrivèrent à Odessa et 120 personnes ont trouvé la mort dans cette tempête de neige.

- Horrible famine en Chine. - Dans le Shan-Si, il n'y a plus de combustibles et le bois entrant dans la construction des maisons sert pour se chauffer. Le peuple a été obligé de manger de la chair humaine ; les Chinois aiment mieux tuer leurs enfants que de les voir souffrir de faim. Malgré les efforts du Gouvernement, il n'y a plus de vivres.

- Ecole de laiterie. - Une école de laiterie pour filles est créée à Rosée. La fréquentation des cours est gratuite et les élèves doivent être âgées d'au moins 15 ans, posséder une bonne instruction primaire et la force physique nécessaire pour exécuter ces travaux.

- Féminisme. - M. Hector Denis vient de déposer à la Chambre une proposition de loi ainsi conçue : « Les femmes sont admises à l'électorat et à l'éligibilité, au même titre que les hommes ! ».

- Les femmes qui fument. - Une femme a-t-elle le droit de fumer dans un compartiment de chemin de fer réservé aux « Dames seules » ? Il y a quelques jours, une dame prit place à la Gare du Midi dans un compartiment « Dames seules ». Survint une deuxième femme qui tira un élégant étui à cigarettes de sa poche et se mit à fumer. Protestation de la première femme, riposte de la seconde, plainte, procès-verbal ! Va-t-il sortir de cet incident la nécessité d'une nouvelle plaque : « Fumeuses » ? On ne sait jamais avec ce féminisme !

- Le froid. - Les météorologues nous prédisent encore de la neige pour avril. Ce n'est pas la première fois. En 1709, le froid fut si intense en mars que de nombreuses personnes moururent et que les cloches cassaient au moindre choc. En 1740, il fit si froid au début du printemps que des villages perdirent la moitié de leurs habitants. En 1784, il y eut 69 jours de froid avec 19 degrés au-dessous de zéro. Les fleuves furent gelés pendant deux mois. En 1809, des fruits déjà bien formés furent gelés et les récoltes anéanties.

- En Belgique, il y a 3.500 médecins et 2.000 pharmaciens, ce qui donne un médecin pour 2.000 habitants et un pharmacien pour 3.000.

- Les vélocipédistes. - Depuis 1899, le nombre de plaques délivrées est en constante augmentation. Pour l'année 1900, 119.390 vélos ont été inscrits. La taxe provinciale sur les vélos constitue une des plus sérieuses ressources des provinces.

- La gauche socialiste de la Chambre a déposé une nouvelle proposition tendant à instaurer le suffrage universel.

- Le département du travail compte commencer le paiement des pensions de vieillesse. Les intéressés recevraient tous les six mois la somme de 32,50 fr. en mandat postal. Il paraît que la moyenne des personnes « pensionnables » atteindrait 3% environ de la population.

Conseil communal

(suite de la p. 3)

Et au CPAS

Le nouveau Conseil du CPAS, qui entrera en fonctions le 1er avril, sera composé de 9 membres, pas nécessairement conseillers communaux (il n'y en aura même aucun, non-cumul oblige), mais élus par les groupes du Conseil communal. Ainsi :

- Pour l'U.D. : Gérard Sarto, Sart-St-Laurent (suppléants : M. Charties, Philippe Pascottini et Françoise Piette) ; Françoise Bertrand, de Bambois (suppl.) ; Evelyne Duchâteau, Baudouin Janssens, Alex Bortouse) ; Chantal Borigniet-Demil, de Sart-Eustache (suppl.) ; Violetta Prigneaux, Joël Scieur, Ph. Mullier) ; Guy Henin, membre sortant, Fosses (suppl.) ; Bérangère Bouffoux, Claude Bouffoux, Bernadette Robaye) ; Alain Lenoir, Vitruvel (suppl.) ; Manuel Sacré, Gustave Defoin, Et. Dreze).

- Pour le PS : Dany Frey, Haut-Vent (suppl.) ; J-Luc Boigelot, Dominique Hougard) ; Laurence Parent, Le Roux (suppl.) ; Véronique Debrulle et Brigitte Gallez) ; Daniel Populaire, Sart-St-Laurent, membre sortant (suppl.) ; Romuald Denis et Anne Martin).

- Pour le PRL : Marie-Jeanne Burton,

A propos de la Croix Dirette (commentaires)

Le Messager des 17 et 24 novembre 2000 a exposé les circonstances de l'assassinat du messager Evrard Dyret et l'épilogue du crime.

Nous y apportons le complément suivant : ce fut le sieur Joseph Linard, de Sovimont, qui, le premier, découvrit la croix, couchée dans les broussailles à Biétranry, non loin des vestiges de l'ancienne chapelle Notre-Dame, bâtie par un fermier de Robionot (Buzet).

Dans la Table des registres paroissiaux de Fosses, on a « massacré » le patronyme Dyret en lui donnant les formes suivantes : Disler, Dine, Dinne, Diret et Dirette.

De même pour les formes relevées aux A.E.N. par feu Maurice Chapellet : on trouve en effet le patronyme Diré ou Direz.

Voici quelques exemples :

1. Relévé aux A.E.N.
Diré ou Direz Everard, épouse le 29-1-1690, dame Clause Barbe, d'où les enfants :

Direz Pierre, 5-5-1690
Direz M... A..., 24-2-1693
Direz M... Lambertine, 25-3-1696
Direz Jean-François, 9-3-1698
Direz Marie-Dorothee, 14-6-1702

2. Relévé dans les registres paroissiaux (observons les déformations)
Disler Evrard, épouse le 29-1-1690, dame Clenis Barbe (acte 1053), d'où les enfants :

Dine Marie-Dorothee, 14-6-1702
Diret Marie-Joseph, 22-3-1705

Et encore d'autres anomalies :
- De Diret Evrard et Clause Barbe, les enfants :

Dine Marie-Christine
Dirette Jean-François

- De Dirette Jean-François et Rome-denne Marie-Ernestine, les enfants :
Dirette François Jh, 8-8-1750

Pierre-François-Gh, 22-9-1751
Marie-Jn-Jhe, 30-9-1756

Arrêtons ici cette énumération... et souhaitons bon courage aux généalogistes !

Pourrait-on rapprocher le nom : Marie-Dorothee Dine de l'indication « ruelle Thée-Dinant ? Peut-être, mais pourquoi et comment ?

D'aucuns, tel Charles Kairis (Notice historique sur la ville de Fosses, 1858, p. 28) ou Joseph Noël (Guide

Fosses (suppl.) : Bernard Dufrasne, Francis Fosseur, Fr. Rochet).

Et enfin...

- Le Conseil accorde délégation au Collège échevinal pour les désignations contractuelles d'employés ou d'ouvriers communaux.

- Il approuve une modification au statut du personnel, concernant les frais de déplacement avec véhicule personnel.

- A huis clos, il approuve la nomination d'un ouvrier communal.

- Et il ratifie les décisions du Collège concernant des interims dans le personnel enseignant.

Soin complet

(cois, durillons, mycose, ongle incarné)

Soin particulier

(artérite, diabète, trouble vasculaire)

Pédicure - Podologie

Sur rendez-vous au cabinet ou à domicile

A.-M. FIEVET-TOUSSAINT
48, rue de Pontauxy, 5640 Mettet

Tél. 071-72.91.36

(téléphoner le matin de 8h.30 à 12h.30 ou le soir de 20h.30 à 21h.30)

touristique, dans Le Messager du 20-5-1951) signalent que la venelle « Thée Dinant » perpétue le souvenir d'une femme galante qui donna à ce passage Noël précisée peu reluisante. Joseph Noél précisée même que cette femme prénommée Dorothee était originaire de Dinant. D'où Dorothee de Dinant pour d'autres.

Au sujet de l'appellation « Ruelle Thée Dinant », feu Maurice Chapellet, dans un manuscrit inédit rédigé en wallon et intitulé « Teye Dinant » propose une autre explication. Remarque que dans Dorothee de Dinant on a introduit la préposition « de » entre le prénom et le nom, il écrit (extraits) :

« ... Çu qui fait qu'on djou, Monsieû l' prumi substitut onoraire di Mons, Ch. Fries - po n'nin l'ומר - qui fievé dès r'chêrches su l' vile di Dinant d'èwou ç qu'il-estève natif, m'a scrit en m' dimandant qui estève li « Dorothee de Dinant ».

Come diji n'è l' savève nin non pus, i n'mi d'mèveure pus qu'à aler r'nachi dins les viys papis de l' comune. C'est ç qui d'fa fait. Et voci çu qu'd'ja trové : Tâbe dès rédjresses de l' paroche : Dine Marie Dorothee, vineûve au monde à Fosse, li 14 di jun 1702... Elle a leu one soû : Dirêt Marie-Joseph qui, lève, a skèpyi li 22 d'mârs 1705.

Mins, m' diroz, vos-êstoz en trin dinos-e stitchi : vosse Mariye-Dorothee si l'ome Dine èt nin Dinant, si p'tit nom est Mariye èt nin Dorothee.

D'acôrd ! Mins dins l' timps, auzès batemes, lès curés n'estin n' nin à l'après d'one faute. Vos admêtroz, come mi, qui l' différence inte Dine èt Dinant n'est nin grande ; èle est bin plus grande inte Dine èt Dirêt, ni m' crwèyoz nin ? D'acôrd ossi po li p'tit nom, mins i faut savè qui dins ces momints-là on lomève sovint lès djins pa leu deûzyin-me pitit nom.

Après tot, si mès supôsions sont fausses, èles... valerint totî ostant qui lès-èsplicâcions avanciyes pauz-ôts.

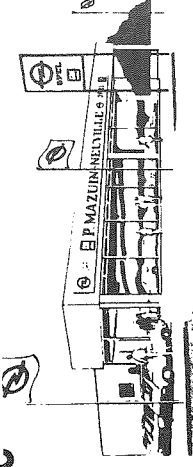
Là ! l'estoz asteûre ?

Faut-il conclure ? On peut penser que l'explication fournie par M. Chapellet peut être plausible et ce, d'autant plus que Dorothee-Marie Dine et non Dorothee de Dinant - habitait la fameuse ruelle au 18e siècle (« ... il y a environ un siècle et demi... » écrivait Kairis en 1858).

Distributeur officiel OPEL

Garage Mazuin-Neuville

AV. DES DÉPORTÉS 36, FOSSES
Tél. 071/71.11.61



Notre show-room est ouvert jusqu'à 19 h en semaine et 17 h les samedis.

RÉSIDENCE BENDRIC

MAISON DE REPOS
pour personnes âgées
à VITRIVAL

Rue de la Giloterie 9
Agrégation P.A. 2013

Directrice-infirmière
Linda RUI
Tél. 071-71.22.42

S.P.R.L.

PIRET-DRIGOT

TOITURES
ZINGUERIES
RAMONAGE
TRADITIONNEL
(service rapide)

15, rue Chapelle de la Paix
Fosses-la-Ville
Tél. 071/71.39.57

Grève aux Carrières d'Aisemont : un travailleur est muté après fautes graves

Une grève avait été décidée la semaine dernière aux carrières d'Aisemont, à la suite d'une menace de licenciement d'un travailleur qui avait multiplié les arrivées tardives, alors qu'il occupait un poste à responsabilité et quittait son travail avant son terme. Confronté à des problèmes familiaux, ce travailleur avait quitté son poste où il était opérateur au four à chaux, un poste où il était de service certains week-ends et jours fériés. Une nuit, il quitta à 3 heures du matin, sans rien signaler et c'est un de ses collègues qui, par solidarité, avait pointé pour lui à 6 heures. Le four a ainsi tourné pendant trois heures sans la présence d'un responsable. Que serait-il arrivé en cas de panne ou autre incident ? D'autres jours, il arrivait avec une heure ou deux de retard.

Confronté à la direction, le travailleur a justifié ses absences du fait de problèmes familiaux et devait s'occuper des enfants. Il ne fut alors pas question de pardon, mais de licenciement.

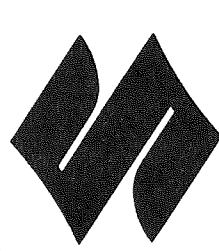
Les syndicats s'y sont alors formellement opposés en bloc. Il devait garder sa chance, disait le délégué Zénon Cornil, sans exclure le principe d'une sanction juste. La direction a alors adouci sa position, proposant le déplacement dans un autre siège. Nouveau refus des syndicats. Les négociations sur ce cas ont finalement été négociées. L'ouvrier sera muté dans un autre secteur mais gardé de son emploi et restera à Aisemont. Du fait qu'il ne fera plus les nuits, la perte de son salaire sera de l'ordre de 8.000 F par mois.

La grève de 24 heures a donc cessé et le travail a repris à Aisemont. Les fours ont tourné mais la clientèle n'a pas été servie.

C'est donc suite à une certaine solidarité que ce travailleur a pu garder son emploi. La direction de Carmeuse s'est finalement ralliée aux arguments d'apaisement et tout est finalement rentré dans l'ordre.

Photo rétro

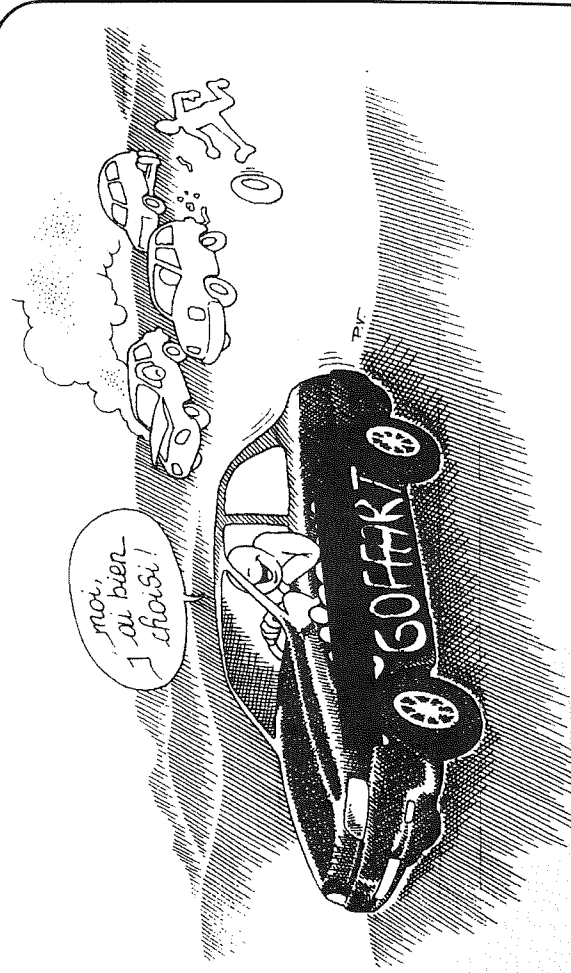
Nous sommes au début des années 50. Une Foire commerciale avait été organisée par le Syndicat d'Initiative local, place du Centenaire. On peut voir ici, de gauche à droite : M. Quintin, directeur commercial de la Foire ; M. Joseph Romain, bourgmestre ; M. Joseph Noël, président du Syndicat d'Initiative ; M. Moriamé, consul du Panama, habitant Fosses et M. Charles Deschamps, commerçant (Maison Bleue).



SUZUKI
THE BIG IDEA



HYUNDAI
A VOIR. ABSOLUMENT!



Garage GOFFART-TONKA

Chaussée de Charleroi 443 - 5070 LE ROUX
Tél. (071) 71.19.61 - Fax (071) 71.19.52

SART-ST-LAURENT

Petit élevage

C'est ce week-end, dans la salle Omnisports de Sart-Saint-Laurent, que le club « Poils et Plumes Namurois » vous invite, avec vos enfants ou petits-enfants, à venir découvrir la basse-cour avec des lapins, des cobayes, des pigeons, des coqs et des poules, des faisans, des canards et autres bernaches.

Tous ces animaux sont cajolés par des éleveurs connaisseurs et vont participer au Concours Interprovincial wallon de Petit Elevage. Comme d'habitude, un amusant concours gratuit sera organisé en permanence pour les enfants (7 à 14 ans).

Parmi les cocoricos et les roucoulements, cette très intéressante exposition sera ouverte le vendredi 26 janvier à 20 heures, le samedi 27, de 9 à 21 heures et le dimanche 28, de 9 à 17 heures. Entrée : 100 F (gratuite pour moins de 15 ans).

Pour renseignements : Poils et Plumes Namurois (081-73.91.90).

BLOCS format A4 de 150 feuilles
30 F/ pièces ou 4 pour 100 F
IMPRIMERIE ROMAIN
Rue des Remparts, Fosses

Bus gratuits...

Voyager en bus gratuitement est maintenant possible pour les personnes âgées. Pour de plus amples renseignements concernant les transports en commun, un véhicule INFOBUS des TEC stationnera place du Chapitire, près de la collégiale à Fosses, le lundi 29 janvier, de 8 h à 13 heures.

AISEMONT

Aux écoles

Le comité scolaire, les enfants et les enseignants de l'école d'Aisemont, organisent une soirée spectacle à la salle Saint-Joseph, ce samedi 27 janvier, à 16 heures 30, dans le but de financer le séjour à la mer des élèves des classes primaires, en mars prochain.

L'entrée est gratuite. Il y aura sur place, bar et restauration.

SART-EUSTACHE

Théâtre wallon

Li Saut à l' Stache, la troupe de théâtre wallon de Sart-Eustache vous présente, pour son dixième anniversaire :

- **Viyès rosses**, de Françoise Honnay
- **Ni vos fioz pon d' mwé song**, de Françoise Honnay et Claudine Franceschini
- **Li Coq di sôte èt l' Coquia**, de Michel Meurée.

En deuxième partie :

- **Pôve blanc**, drame en 1 acte d'Auguste Mignon.

En troisième partie :

- **Ey, Fernand, bache li rideau**, comédie gaie en 1 acte de Pol Bos-sart.

- Vendredi 16 février, à 20 h

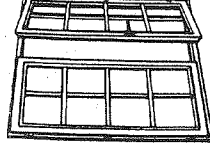
- Samedi 17 février, à 20 h

- Dimanche 18 février, à 16 h.

En la salle communale de Sart-Eustache. Retenez ces dates. Réservations vivement souhaitées (071-71.26.65).

MENUISERIE
Bois - PVC

J. GILLARD



6, rue du Potage
FOSSÉS-LA-VILLE

Tél. 71.21.95

Testez votre orthographe

Comment écrivez-vous :

- | | |
|-----------------|-----------------|
| a) accommoder | b) accommoder |
| a) déboiter | b) déboîter |
| a) cagibi | b) cajibit |
| a) fantomatique | b) fantômâtiqûe |
| a) badaud | b) badeau |
| a) gallinassé | b) gallinacé |
| a) iman | b) imam |
| a) hématome | b) hématôme |
| a) un eczéma | b) un eczéma |
| a) calamar | b) calamard |

Les bonnes réponses :

- | |
|---|
| b) accommoder : deux c, deux m. |
| b) déboîter : avec accent circonflexe, comme emboîter, boîte ; par contre : boîter, boîtoux... ne prend pas d'accent. |
| a) cagibi : pièce exigüe. |
| a) fantomatique, sans accent. Tout comme arôme et aromatique. |
| a) badaud (badaude au féminin). |
| b) gallinacé : famille d'oiseaux au vol lourd (coq, poule, perdrix...) |
| a) ou b) les deux orthographes sont admises : chef de la religion musulmane. |
| a) hématome : épanchement de sang sous la peau. |
| b) eczéma : inflammation de la peau. |
| a) calamar : mollusque marin, appelé aussi calmar. |